

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2012

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
BAUD Michel /DEHESTRU Marc/DUFOUR Michel/

Absente excusée : MM/ BAUD Emilie/

Absents : Mrs SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND CONNAISSANCE DE DEUX DOTATIONS ACCORDEES A LA COMMUNE (Dotation Solidarité Rurale-Droits de mutation)**
- **DECIDE DE REMETTRE UN COMPTEUR D'EAU GRATUIT POUR CHAQUE LOGEMENT POUR UNE PERIODE DE 20 ANS**
- **DECIDE LE MONTANT DE LA P.F.A.C. (PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF) A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2012.**
- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS /**
 - ☛ **C.U. INFO PARCELLES A 1909-1910-1895- LES BOUTS //ZONE ND AU POS**
 - ☛ **PREND CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE MR WESTON POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS AU COL DE L'ANCRENAZ EN VUE DE REALISER UNE OPERATION IMMOBILIERE ET PROPOSE DE LUI INDIQUER UN PRIX SOUS RESERVE DE L'ACCORD DU SERVICE DES DOMAINES.**
- **EST INFORME DES IMPAYES DE LA CANTINE SCOLAIRE ET CHARGE LA MAIRIE D'ESSERT ROMAND DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR EFFECTUER UNE SAISIE SUR SALAIRE.**
- **DECIDE DE LANCER LA COMMANDE DES PANNEAUX DE VOIES ET DES PLAQUES DE MAISON POUR L'ADRESSAGE COMMUNAL.**
- **EXAMINE DE NOMBREUX DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 23 Juin 2011

Le Maire,
BAUD Jean-Paul

